



PROGRAMME COORDONNE DE FINANCEMENT DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES

**Conférence des financeurs de la prévention de la perte
d'autonomie des personnes âgées de Martinique**

INTRODUCTION

Visas

- Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement ;
- Vu le décret n° 2016-209 du 26 février 2016, relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus,
- Vu le décret n° 2016-212 du 26 février 2016 relatif aux concours versés aux Départements par la CNSA ;
- Vu le diagnostic territorial approuvé en séance de la Conférence des financeurs du 01 juin 2017,
- Vu le recensement des actions de prévention menées à l'échelle départementale et présenté en séance de la Conférence des financeurs du 01 juin 2017,

Préambule

La loi d'adaptation de la Société au Vieillissement (dite Loi ASV) du 28 décembre 2015 prévoit la mise en place, dans chaque département, d'une « Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ». Cette conférence rassemble, au niveau local, les financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour :

- établir sur le territoire départemental un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus,
- recenser les initiatives locales,
- définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Les étapes de diagnostic des besoins et de recensement des initiatives locales ont été effectuées et leurs résultats ont été présentés en séance de travail de la Conférence des financeurs, le 01 juin 2017.

En s'appuyant sur les problématiques mises en avant par l'état des lieux, les axes prévus par la loi ont été retenus pour constituer la structure du Programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie :

- Accès aux équipements et aides techniques individuelles,
- Prévention par les SAAD (Service d'aide à domicile) et les SPASAD (Service polyvalent d'aide et de soins à domicile),
- Soutien aux proches aidants,
- Actions collectives de prévention.

Le périmètre de la Conférence exclut le forfait autonomie dans les départements et territoires d'Outre-Mer compte tenu de l'absence de résidence autonomie au sens du code de l'action sociale et des familles et du code de la construction et de l'habitat.

Les axes proposés s'articulent autour du parcours de la personne âgée et visent à couvrir la diversité des besoins rencontrés.

Ce Programme constitue un cadre stratégique permettant aux membres de la Conférence des financeurs de coordonner leurs financements dédiés à la prévention de la perte d'autonomie.

Il constitue également un cadre pour le financement de nouvelles actions de prévention.

Composition, pilotage et animation de la Conférence des financeurs de Martinique

La Conférence des financeurs, conformément au règlement intérieur approuvé en séance du 01 juin 2017 est présidée par le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage collective du Programme coordonné de la Conférence des financeurs dont les orientations d'actions relèvent de sa compétence et suit le déroulement des actions qu'elle aura préalablement approuvées.

Les services de la Collectivité Territoriale de Martinique assurent le suivi technique du Programme coordonné de la Conférence des financeurs. Ils préparent notamment le rapport d'activités à présenter à la CNSA ainsi que la présentation de la programmation annuelle des actions.

Les différents porteurs d'actions sont responsables de la mise en œuvre concrète de la déclinaison opérationnelle des actions qu'ils mettent au service du présent programme et déclinées en annexe du présent document. Ils s'engagent à avertir la Conférence des financeurs, en charge du recensement à l'échelle départementale des actions de prévention.

La Conférence des financeurs est invitée aux réunions de suivi et de bilan de l'action et est destinataire des comptes rendus relatifs à l'action pour lui permettre l'élaboration du rapport d'activité annuel.

L'évaluation annuelle devra permettre de souligner les difficultés qui ont été rencontrées ou les évolutions à envisager dans la mise en œuvre des grandes orientations du Programme coordonné de la Conférence des financeurs.

Durée du Programme

Le présent Programme a été approuvé en séance de la Conférence des financeurs le 07 novembre 2017, au titre des exercices 2017-2021.

La Conférence des financeurs pourra le modifier par voie d'avenant.

Mesure de publicité

Conformément aux dispositions en vigueur, le présent Programme sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Financement des actions de prévention

- Mobilisation du concours financier attribué annuellement par la CNSA
- Mobilisation des crédits et budgets de chacun des partenaires pour leurs actions

Il est précisé que le concours financier attribué par la CNSA ne peut se substituer à des crédits déjà engagés par les partenaires.

Mode d'emploi du Programme coordonné

- Chaque axe stratégique est étayé et contient les objectifs de prévention partagés et validés par l'ensemble des membres de la Conférence,
- Le programme d'actions par thématique présente les actions financées par le concours CNSA pour la Conférence des financeurs.

ORIENTATIONS DU PROGRAMME COORDONNE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE MARTINIQUE

En s'appuyant sur les problématiques et dispositifs (PAERPA, MAIA, plateforme territoriale d'appui...) du territoire, identifiés par le diagnostic territorial présenté et approuvé en séance de la Conférence des financeurs du 01 juin 2017, les partenaires s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à participer aux orientations suivantes au profit des personnes âgées de plus de 60 ans ressortissantes du territoire et à accompagner les actions qui seront mises en œuvre et financées à ce titre.

AXE 1 : ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AIDES TECHNIQUES INDIVIDUELLES

Thème 1 : Promouvoir l'accès aux aides techniques individuelles et l'adaptation de l'habitat :

- Proposer un dispositif intégré en matière d'octroi des aides techniques,
- Fluidifier et coordonner les procédures en matière de diagnostic de l'habitat et d'adaptation du logement,
- Anticiper les besoins des personnes âgées en matière d'adaptation de l'habitat notamment lors des sorties d'hôpital en partenariat avec les acteurs de terrain (SSIAD, SAAD, SPASAD, etc...),
- Améliorer la lisibilité des aides à l'adaptation du logement par la réalisation d'un guide mentionnant la liste des adaptations disponibles, les partenaires concernés ainsi que les aides possibles (plafonds, critères, etc...),
- Encourager la prise en compte de la prévention de la perte d'autonomie dès la conception des projets immobiliers,

Thème 2 : Accompagner le développement de l'offre de services liés à la « Silver Economie » :

- Encourager le développement des technologies vouées à une prise en charge coordonnée des personnes âgées : cahier de liaison numérique, etc...
- Promouvoir les technologies visant à favoriser le maintien à domicile de qualité pour les seniors : domotique, téléassistance, capteurs de chute, tablettes connectées, etc...
- Développer les réponses innovantes en matière d'habitat : maison de la domotique, appartements-témoins,

AXE 2 : PREVENTION PAR LES SAAD ET LES SPASAD

Thème 1 : Former ces professionnels à la prévention et au repérage de la perte d'autonomie :

- Améliorer et renforcer les compétences de l'ensemble des professionnels intervenant à domicile pour prendre en compte l'approche préventive dans le maintien, la réhabilitation ou la préservation de l'autonomie des personnes âgées : prévention de la dénutrition, repérage des personnes âgées fragiles, bienfaits de l'activité physique adaptée sur la santé et la prévention des chutes,
- Renouveler les pratiques professionnelles et intégrer les enjeux nouveaux de la prévention de la perte d'autonomie dans leur culture professionnelle,

Thème 2 : Mise à disposition d'outils de prévention à destination de ces professionnels :

- Mise à disposition de guides nutrition des séniors, référentiel de bonnes pratiques en prévention des chutes chez les personnes âgées à domicile, etc... permettant un échange avec la personne âgée.

AXE 3 : SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

Thème 1 : Repérer les aidants et leurs problématiques :

- Réaliser un diagnostic territorial permettant d'identifier les aidants : âge, sexe, signes de fragilité, localisation géographique, etc...
- Sur la base du diagnostic, élaborer un plan d'action territorial coordonné en direction des aidants,
- Améliorer le repérage des situations à risques : formation des professionnels au repérage des situations de détresse ou d'épuisement des proches aidants ainsi qu'à l'évaluation des besoins,

Thème 2 : Favoriser l'accès au répit :

- Encourager le recours à des dispositifs de suppléance (accueil de jour, accueil familial...) afin de permettre aux aidants d'avoir des temps de répit tout en travaillant sur les freins psychologiques du recours à l'aide par le biais de groupes de soutien et de parole, etc ...
- Mettre en place des actions en faveur de la santé des aidants : sessions d'échanges, de rencontres face au risque d'épuisement, prévention de l'isolement, ateliers, etc...
- Permettre une meilleure visibilité des structures de répit,
- Expérimenter et développer des solutions innovantes : accueil de nuit, accueil itinérant, plateforme de mise en relation des aidants,

Thème 3 : Conforter et élargir les dispositifs d'information et de formation des aidants :

- Partager, centraliser et structurer l'information à destination des aidants sur les aides et dispositifs de répit existants : site internet, plateforme téléphonique...
- Développer les actions collectives d'information et d'échange vers et entre les aidants dans une logique de couverture territoriale,
- Développer la formation des aidants sur les pratiques adaptées spécifiques aux divers états de la dépendance,
- Donner toute leur place aux aidants dans l'accompagnement du projet de vie de la personne en valorisant leur action par la reconnaissance et l'expression de leur expérience,

AXE 4 : ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION

Thème 1 : Préparer le passage à la retraite :

- Augmenter le nombre de sessions et de stages de préparation au passage à la retraite,
- Promouvoir l'information et la sensibilisation aux droits des futurs et jeunes seniors : retraite, couverture santé, évaluation des ressources futures, etc...
- Accompagner les futurs et jeunes retraités dans la définition de leur nouveau projet de vie et les informer sur les diverses structures ou associations proposant des activités près de leur domicile,
- Encourager l'offre de loisirs et d'activités accessibles aux jeunes seniors en insistant sur l'implication des seniors dans ces actions : animation d'ateliers, partage d'un savoir-faire, etc...
- Promouvoir au sein des entreprises les bonnes pratiques en matière de santé et de bien-être au travail,

Thème 2 : Garantir la santé des seniors :

- Promouvoir une alimentation favorable à la santé : actions collectives (forums, conférences, ateliers) de prévention en faveur d'une alimentation équilibrée favorable à la santé et de la prévention de la dénutrition,
- Développer la pratique d'activités physiques et sportives en communiquant sur les bienfaits de l'activité physique sur la santé et en favorisant l'accès et l'offre d'activités physiques afin de proposer aux seniors une pratique adaptée, régulière, encadrée et dans un environnement de proximité,
- Prévenir les chutes : encourager les actions visant le maintien de la mobilité, de l'équilibre, des bons gestes en cas de chute,

- Lutter contre la perte des facultés cognitives en encourageant les actions innovantes pour l'entretien et la stimulation de la mémoire,

Thème 3 : Lutter contre l'isolement, favoriser le lien social et l'intergénération :

- Améliorer le repérage des personnes âgées confrontées à une situation d'isolement (social, géographique, familial) par la mise en place d'une veille des acteurs de proximité (facteurs, concierges, CCAS, associations de proximité...) et par la réalisation d'une cartographie des personnes isolées,
- Assurer aux personnes âgées une information, une orientation, un accès aux droits et un accompagnement rapide et pertinent vers les aides, les professionnels, les services et dispositifs adaptés à leur situation,
- Soutenir le développement d'actions de solidarité auprès des séniors,
- Développer des actions intergénérationnelles favorisant les rencontres et la mixité des générations dans un souci de partage d'expérience et de connaissance,
- Faciliter la mobilité des séniors : transport à la demande, prévention routière, etc...
- Réduire la fracture numérique chez les séniors en les formant à l'utilisation de l'informatique et internet,
- Valoriser l'image des personnes âgées en favorisant les actions qui modifient le regard de la société sur le vieillissement.